



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 277 bis

Publié le 24 septembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE**

**Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle - unité départemen-
tale de la Somme - Unité de contrôle 01 « Amiens Nord »**



DECISION DIRECCTE HAUTS DE FRANCE

RESPONSABLES DES UNITES DE CONTROLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

LA DIRECTRICE REGIONALE

Vu le code du travail, et notamment son article R. 8122-6 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 13 juillet 2017 portant nomination de Madame Michèle LAILLER-BEAULIEU sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France,

DECIDE :

Article 1 : L'agent du corps de l'inspection du travail dont le nom suit est chargé des fonctions de responsable d'unité de contrôle :

Unité départementale de la SOMME :

- Unité de Contrôle 01 «Amiens Nord», localisée à Amiens : Monsieur Eric PAJOT

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et sera applicable à compter de la date de sa publication.

Fait à Lille, le 20 septembre 2018

La Directrice Régionale


Michèle LAILLER-BEAULIEU